



## AVIS PUBLIC

### RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

### DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025

**AVIS** est donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'exercice financier 2025 a été déposé au bureau de la greffière par l'évaluateur municipal le 12 septembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :

MRC des Pays-d'en-Haut  
1014 rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec)  
J8B 2M3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 468-2023 modifié par le règlement 482-2023 de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Toute personne intéressée peut consulter le rôle d'évaluation foncière et le sommaire indiqués dans cet avis, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, au 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs durant les heures d'ouverture, ou à l'adresse suivante :

<https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/demande-de-revision-administrative/>

à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 1<sup>er</sup> octobre 2024

Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
greffière-trésorière